



Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST



13 Protection sociale

Neuchâtel, mars 2016

Comptes globaux de la protection sociale

64 milliards de francs de prestations sociales pour le domaine de la vieillesse

D'après les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS), 64,0 milliards de francs ont été octroyés sous forme de prestations sociales pour couvrir les risques et les besoins liés à la vieillesse en 2012. Ce domaine de la protection sociale comprend notamment les rentes de vieillesse de l'AVS et de la prévoyance professionnelle (LPP). Il a absorbé 43,2% de l'ensemble des dépenses pour les prestations sociales (148,1 milliards de francs). Ces dépenses, si exprimées par habitant, sont 37% plus élevées en Suisse que dans l'Union européenne.

AVS et caisses de pensions (LPP) garantissent la grande majorité des prestations vieillesse

Le vieillissement et la conséquente sortie du monde du travail impliquent généralement une diminution du revenu et peuvent coïncider avec l'apparition de certains risques comme, par exemple, la perte d'autonomie dans les tâches de la vie quotidienne. Les prestations sociales classées dans

le cadre des CGPS sous la **fonction vieillesse** répondent à ces problèmes. Les prestations sociales pour la vieillesse ont totalisé 64,0 milliards de francs en 2012: la quasi-totalité de ce montant (96%) est constituée de prestations de vieillesse de l'AVS et des caisses de pensions (LPP).

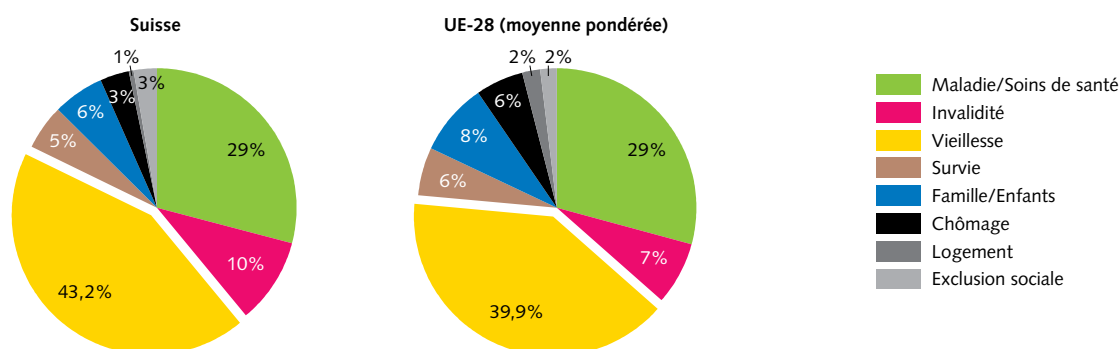
Fonctions: dans les CGPS, les nombreuses prestations de protection sociale sont classées d'après leurs fonctions, à savoir la maladie/soins de santé, l'invalidité, la vieillesse, la survie, la famille/enfants, le chômage, le logement et l'exclusion sociale (cf. p. 4).

Prestations de vieillesse: 43,2% de l'ensemble des prestations sociales

Les 64,0 milliards de francs consacrés à la fonction vieillesse représentaient, en 2012, 43,2% du total des dépenses pour la protection sociale en Suisse (148,1 milliards de francs). A titre de comparaison, dans l'UE-28, cette fonction a absorbé 39,9% du total (cf. G 1).

Dépenses pour les prestations sociales, par fonction, en Suisse et dans l'UE-28, en 2012, en %

G 1



La fonction vieillesse est la fonction principale de la protection sociale en Suisse ainsi que dans 28 des 33 pays européens participant à cette statistique. En Italie, Grèce et Lettonie, les dépenses pour cette fonction dépassent même le seuil des 50% du total.

Niveau des dépenses par habitant en Suisse: 37% plus élevé que dans l'UE-28

Parmi les pays européens observés, il n'y a que l'Autriche et le Luxembourg où les dépenses par habitant pour la fonction vieillesse sont supérieures à celles de la Suisse (cf. G 2A).

Le niveau des dépenses par habitant pour la fonction vieillesse en Suisse (4020 SPA) devance, en outre, de 37% le niveau moyen de l'UE-28 (2940 SPA). D'une part, la Suisse présente un niveau de vie élevé en comparaison internationale et d'autre part, les prestations vieillesse de l'AVS et des caisses de pensions (LPP) devraient maintenir le standard de vie habituel des assurés à la retraite. Cela explique en partie le niveau relativement élevé des dépenses par habitant en Suisse. D'autres facteurs peuvent aussi influencer le niveau de ces dépenses (cf. encadré à droite).

SPA par habitant: les agrégats financiers peuvent être comparés sur le plan international en tenant compte des niveaux généraux des prix et du nombre d'habitants de chaque pays. En Europe, on utilise à cet effet le Standard de pouvoir d'achat (SPA) par habitant. Pour des comparaisons sur plusieurs années les SPA sont exprimés à prix constants.

Prestations pour la vieillesse: 10,3% du PIB en Suisse et 11,0% dans l'UE-28

Les prestations sociales pour la vieillesse peuvent aussi être comparées sur le plan international en exprimant ces montants par rapport au produit intérieur brut (PIB) des pays respectifs (cf. G 2B).

L'influence de la prospérité économique des pays et du nombre de personnes âgées sur les dépenses par habitant

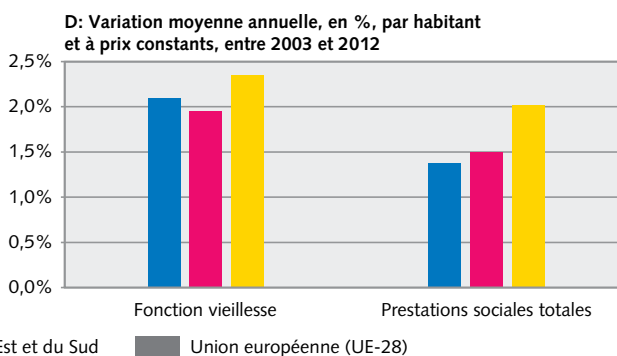
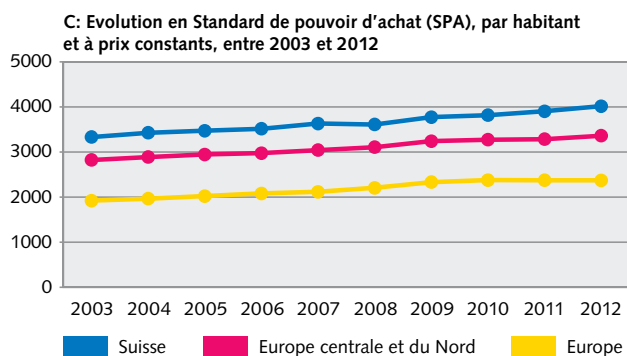
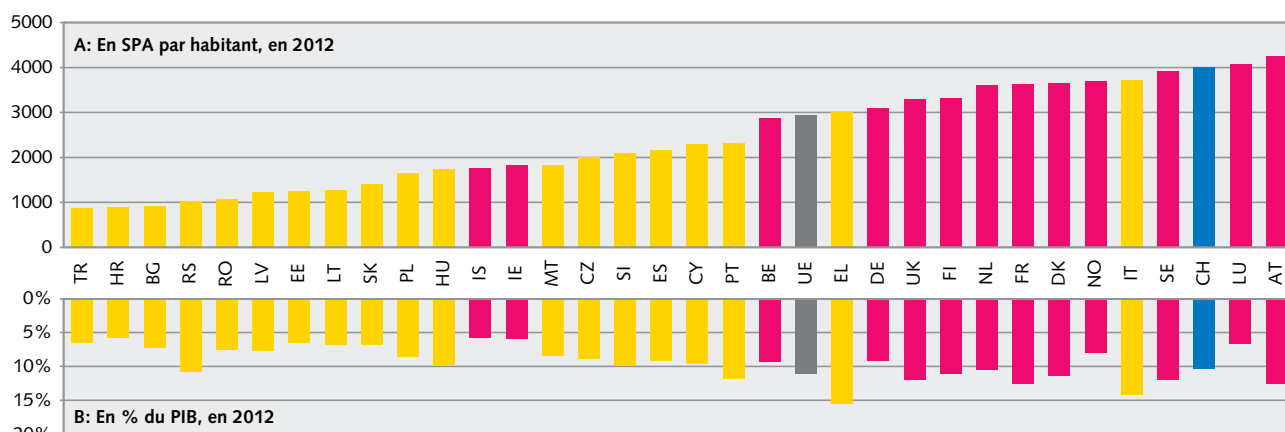
Les dépenses pour la fonction vieillesse, exprimées par habitant, varient largement en Europe (cf. G 2A). Pour quelle raison ? Même s'il est impossible d'identifier des causes avec certitude, deux facteurs semblent jouer un rôle important.

Tout d'abord, le niveau des prestations sociales pour la fonction vieillesse reflète souvent la prospérité économique des pays. En général, les pays avec un PIB par habitant élevé, par exemple le Luxembourg, la Norvège ou la Suisse, offrent des prestations sociales plus élevées que des pays moins prospères comme la Serbie ou la Bulgarie.

La proportion de personnes âgées au sein de la population a vraisemblablement aussi un impact sur le niveau des dépenses pour cette fonction. Par exemple, le bas niveau des dépenses par habitant de l'Islande reflète sa faible proportion de personnes âgées: seulement 12,6% de sa population était âgée de 65 ans ou plus. A titre de comparaison, en Italie, cette proportion était de 20,8%, en Suisse elle s'élevait à 17,2% et dans l'UE-28 à 17,9% en moyenne. D'autres facteurs peuvent aussi contribuer à expliquer les différences internationales observées. On mentionnera, par exemple, l'âge effectif du départ à la retraite et le nombre de bénéficiaires de prestations de vieillesse vivant à l'étranger.

Dépenses pour les prestations de la fonction vieillesse, en Suisse et en Europe¹

G 2



¹ AT: Autriche; BE: Belgique; BG: Bulgarie; CH: Suisse; CY: Chypre; CZ: Rép. Tchèque; DE: Allemagne; DK: Danemark; EE: Estonie; EL: Grèce; ES: Espagne; FI: Finlande; FR: France; HR: Croatie; HU: Hongrie; IE: Irlande; IS: Islande; IT: Italie; LT: Lituanie; LU: Luxembourg; LV: Lettonie; MT: Malte; NL: Pays-Bas; NO: Norvège; PL: Pologne; PT: Portugal; RO: Roumanie; RS: Serbie; SE: Suède; SI: Slovénie; SK: Slovaquie; TR: Turquie; UE-28: Union européenne; UK: Royaume-Uni. Pour G 2C et G 2D, les données de BG, HR, RS et TR manquent.

En pourcentage du PIB, les dépenses sociales pour la vieillesse en Suisse se situaient à un niveau quelque peu inférieur à celui de l'UE (10,3% et 11,0% respectivement). En Europe, ces valeurs variaient entre un minimum de 5,7% (Croatie) et un maximum de 15,5% (Grèce). La forte détérioration de la situation économique de la Grèce (-25% du PIB par habitant entre 2008 et 2012) a aussi influencé ce résultat.

Comment comparer les dépenses des pays de l'Europe ?

L'Union européenne (UE-28) ne couvre pas l'ensemble des pays de l'Europe et elle ne met en place aucune politique sociale commune. Cela dit, il est pratique et efficace de comparer les dépenses sociales de la Suisse avec la moyenne de l'UE-28, plutôt que d'afficher les valeurs de chaque pays. Pour mieux tenir compte de la réalité européenne, il est possible de retenir l'ensemble des 33 pays participant à cette statistique et de les regrouper selon une distinction géopolitique: Europe centrale et du Nord et Europe de l'Est et du Sud (cf. G 2 et G 3).

Augmentation constante des dépenses sociales pour la vieillesse

Tant en Suisse que dans les pays de l'Europe centrale et du Nord, les dépenses par habitant pour la fonction vieillesse ont augmenté de manière quasi linéaire (cf. G 2C). Cette évolution suit de près l'augmentation constante de la part de la population plus âgée sur le total de la population: en Suisse les personnes de 65 ans ou plus représentaient, en 2003, 15,6% de la population totale et, en 2012, 17,2%; dans les pays de l'Europe centrale et du Nord, leur pourcentage est passé de 16,3% à 18,0%. Dans les pays de l'Europe de l'Est et du Sud, ces dépenses ont suivi une évolution parallèle à celle des autres régions géographiques considérées à un niveau plus bas. Entre 2010 et 2012, le rythme de croissance annuel des dépenses en faveur de la

fonction vieillesse a fortement ralenti: la part de la population âgée de 65 ans n'a pas arrêté de s'accroître pour autant, en passant de 17,2% à 17,6%. Les mesures d'austérité dans ces pays semblent donc avoir laissé une trace durable sur le niveau des prestations pour la vieillesse.

Rythme de croissance élevé en comparaison avec les autres fonctions de protection sociale

L'ensemble des prestations sociales en Suisse a augmenté en moyenne entre 2003 et 2012 de 1,4% par an et par habitant. Le taux de croissance pour la fonction vieillesse a été bien supérieur (2,1%, cf. G 2D). Au cours de la période d'observation considérée, cette fonction a donc gagné du terrain par rapport aux autres domaines de la protection sociale: la part de cette fonction sur le total est ainsi passée de 40,6% à 43,2%.

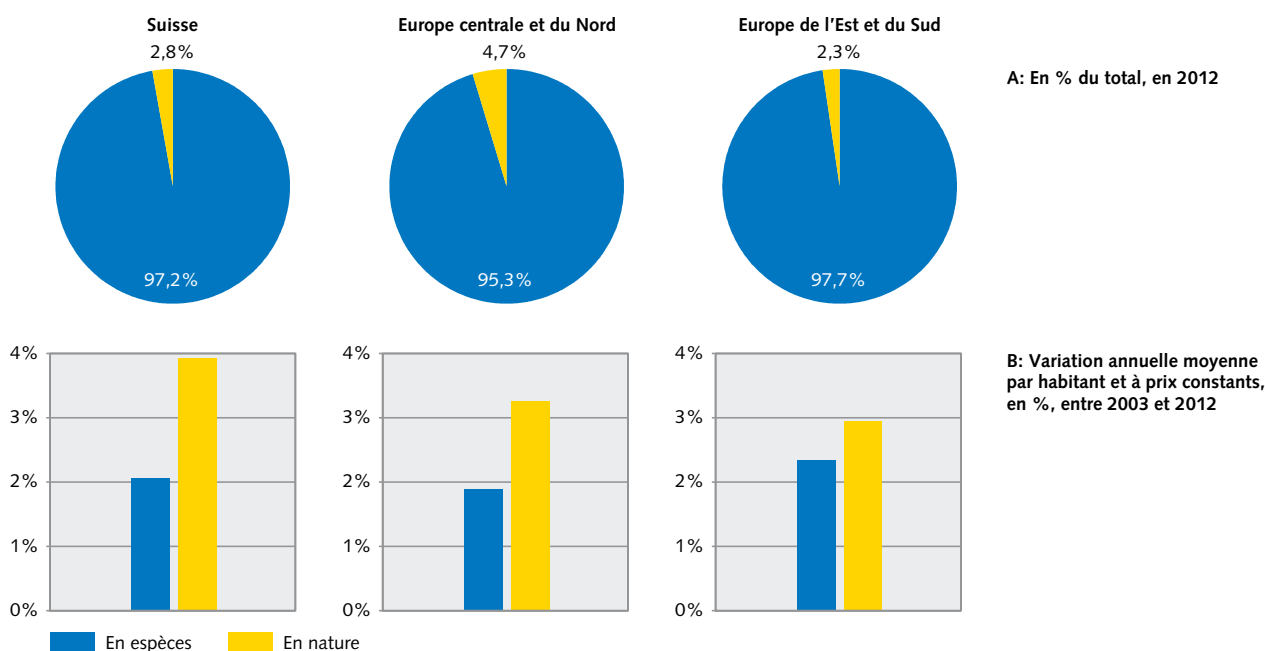
Un scénario analogue se présente dans les pays du centre et du Nord de l'Europe. Dans l'Europe de l'Est et du Sud, le rythme de croissance annuel moyen de la fonction vieillesse a été de 2,4%; seul le taux de croissance mesuré pour la fonction chômage (6,3%) a été supérieur.

Prestations en espèces prépondérantes...

Les prestations en faveur de la vieillesse se présentent sous plusieurs formes. En Suisse, l'ensemble des rentes de vieillesse représentait 86,6% du total des prestations pour cette fonction: il s'agit de rentes ordinaires ou anticipées, payées notamment par l'AVS ou les caisses de pensions (LPP). En tenant compte des autres prestations monétaires (10,6%), comme par exemple des prestations en capital (LPP) ou les allocations pour impotents (AVS), la part des prestations en espèces sur l'ensemble des prestations s'est élevée, en 2012, à 97,2% (cf. G 3A).

Dépenses pour la fonction vieillesse, en espèces et en nature, en Suisse et en Europe¹

G 3



¹ Les montants sont calculés sur la base de Standards de pouvoir d'achat (SPA).

Les prestations en nature pour la vieillesse, en Suisse, ne représentaient que 2,8% du total. Ces prestations incluent, par exemple, le financement de séjours dans les homes ou les soins à domicile. En Europe de l'Est et du Sud, ces prestations étaient aussi clairement minoritaires (2,3%).

En Europe centrale et du Nord, la part des prestations en nature était une fois et demi plus élevée (4,7%) qu'en Suisse.

...mais prestations en nature plus dynamiques

Entre 2003 et 2012, les dépenses par habitant pour les prestations en espèces de la fonction vieillesse ont augmenté en Suisse et en Europe en moyenne d'environ 2% par an. Les prestations en nature ont augmenté plus rapidement que les prestations en espèces, avec des taux de croissance annuels moyens compris entre 2,9% pour l'Europe de l'Est et du Sud et 3,9% pour la Suisse (cf. G 3B). En Suisse, la croissance des prestations en nature est à attribuer en large partie à l'augmentation des dépenses pour les séjours dans les homes financés par le régime des Prestations complémentaires à l'AVS.

Concepts et méthode

Concept de protection sociale

La protection sociale comprend ici l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés destinées à soulager les ménages de certaines charges, dans le cadre des huit **fonctions** prévues. Seules sont prises en compte les interventions qui répondent au critère de la solidarité sociale, c'est-à-dire celles qui produisent un certain effet de redistribution ou les interventions qui sont obligatoires en vertu d'une loi ou d'une convention collective. C'est pourquoi, les prestations du troisième pilier et les assurances-vie facultatives ne sont pas considérées comme des régimes de la protection sociale et sont ainsi exclues des CGPS.

Méthodologie des Comptes globaux de la protection sociale

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) sont la mise en œuvre en Suisse du Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS) de l'Office européen de la statistique (Eurostat). Les CGPS de l'OFS renseignent périodiquement sur les finances de la **protection sociale**. Les unités statistiques des CGPS sont les 32 régimes de protection sociale actifs en Suisse. Chaque régime consiste en une ou plusieurs unités institutionnelles soumises à une base juridique commune prévoyant des prestations sociales, comme par exemple, la loi sur l'Assurance-vieillesse et survivants (LAVS) et la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Une statistique apparentée: le Compte global des assurances sociales (CGAS)

À la différence des CGPS, le Compte global des assurances sociales (CGAS) publié par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) renseigne de façon détaillée sur les dépenses et les recettes des neuf principales assurances sociales suisses: AVS, AI, PC, PP, AMal, AA, APG, AC et AF. L'approche du CGAS n'est pas adaptée pour des comparaisons internationales.

Concept de fonction

Les dépenses pour les prestations sociales sont classées dans le SESPROS d'après leur fonction (cf. G 1). Les fonctions de la protection sociale correspondent aux objectifs et non pas aux actes législatifs des prestations. Les prestations octroyées par des caisses de pension (LPP), par exemple, ne peuvent pas être classées entièrement sous la **fonction vieillesse**, car certaines prestations couvrent des risques ou des besoins relatifs à l'invalidité ou à la survie.

Concept de fonction vieillesse

Les prestations classées sous la fonction vieillesse couvrent certains risques et besoins propres à l'âge avancé, comme par exemple, la perte de revenu suite à la sortie du marché du travail, le manque d'autonomie dans les tâches quotidiennes ou un manque de participation à la vie sociale. Certaines prestations se situent à la frontière entre la fonction vieillesse et d'autres fonctions et elles doivent ainsi être attribuées, par convention, à l'une ou à l'autre. Par exemple, les soins médicaux des personnes âgées relèvent de la fonction maladie/soins de santé, tandis que les allocations familiales pour enfants payées à des bénéficiaires retraités sont classées sous la fonction famille/enfant.

Plus d'informations sur internet:

OFS: www.statistique.admin.ch → Thèmes → 13 – Protection sociale → Comptes globaux de la protection sociale

Eurostat: www.ec.europa.eu/eurostat → Base de données → Dépenses de protection sociale [spr_expend] & Population au 1^{er} janvier par âge et sexe [demo_pjan]

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, rédaction: Michele Adamoli et Basil Gysin, section Analyses sociales, OFS

Série: Actualités OFS

Domaine: 13 Protection sociale

Layout: DIAM, Prepress/Print

Traductions: Services linguistiques OFS, **langues:** disponible comme fichier PDF (ou sous forme imprimée) en allemand, en français et en italien.

Renseignements: Office fédéral de la statistique, section Analyses sociales, tél. 058 463 64 21, info.sozan@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1093-1301, gratuit

Commandes: tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch